

Procédure de Conformité RGPD

1. Objet

Cette procédure décrit les mesures et les pratiques mises en place par Bonnet Assure Finance pour garantir la conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Elle s'applique à toutes les activités de traitement des données personnelles dans le cadre de la gestion des clients, prospects, et partenaires.

2. Champ d'application

Cette procédure s'applique à tous les employés, sous-traitants, et partenaires de Bonnet Assure Finance qui manipulent des données personnelles dans le cadre de leurs activités professionnelles.

3. Définitions

- **Données personnelles** : Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.
- **Traitement** : Toute opération ou ensemble d'opérations effectuées sur des données personnelles (collecte, enregistrement, stockage, modification, communication, etc.).
- **Responsable du traitement** : La personne physique ou morale, ici Bonnet Assure Finance, qui détermine les finalités et les moyens du traitement des données.
- **Sous-traitant** : Toute personne physique ou morale qui traite des données personnelles pour le compte du responsable du traitement.

LE PUY EN VELAY ■ YSSINGEAUX ■ LYON ■ PARIS

6 av Charles Dupuy – 43 000 LE PUY EN VELAY ■ 04 71 09 18 07 ■ contact@baf1816.fr ■

www.bonnetassurefinance.fr

SARL au capital de 1 755 300 Euros - Siret : 539 809 863 000 19 - RCS Le Puy en Velay - APE : 6622Z

N° Orias : 12 068 894 - www.orias.fr - Membre d'une association agréée. Le régime des honoraires par chèque est accepté.
Garantie Financière et Assurance de Responsabilité civile Professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des Assurances

4. Principes de protection des données

4.1 Licéité, loyauté, et transparence

- Toutes les données personnelles sont collectées et traitées de manière licite, loyale, et transparente vis-à-vis des personnes concernées.
- Les finalités du traitement sont clairement définies et expliquées aux personnes concernées au moment de la collecte.

4.2 Limitation des finalités

- Les données personnelles ne sont collectées que pour des finalités spécifiques, explicites, et légitimes.
- Toute utilisation des données au-delà des finalités initialement prévues nécessite un nouveau consentement des personnes concernées.

4.3 Minimisation des données

- Seules les données strictement nécessaires aux finalités définies sont collectées et traitées.

4.4 Exactitude

- Les données personnelles doivent être exactes et, si nécessaire, mises à jour. Des mesures sont en place pour rectifier ou supprimer les données inexacts ou obsolètes.

4.5 Limitation de la conservation

- Les données personnelles sont conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont traitées.

LE PUY EN VELAY ■ YSSINGEAUX ■ LYON ■ PARIS

6 av Charles Dupuy – 43 000 LE PUY EN VELAY ■ 04 71 09 18 07 ■ contact@baf1816.fr ■

www.bonnetassurefinance.fr

SARL au capital de 1755 300 Euros - Siret : 539 809 863 000 19 - RCS Le Puy en Velay - APE : 6622Z

N° Orias : 12 068 894 - www.orias.fr - Membre d'une association agréée. Le régime des honoraires par chèque est accepté.
Garantie Financière et Assurance de Responsabilité civile Professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des Assurances

4.6 Intégrité et confidentialité

- Les données personnelles sont traitées de manière à garantir leur sécurité, y compris la protection contre le traitement non autorisé ou illicite, et contre la perte, la destruction ou les dommages d'origine accidentelle.

5. Traitement et sécurisation des données personnelles des collaborateurs

5.1. Objectif et finalités du traitement

Bonnet Assure Finance collecte et traite les données personnelles de ses collaborateurs dans le cadre de la gestion des ressources humaines, du respect des obligations légales et réglementaires, ainsi que pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement de l'entreprise.

Les finalités du traitement incluent notamment :

- La gestion administrative du personnel (contrats, paie, congés, formations, etc.).
- Le respect des obligations légales (déclarations sociales, conformité fiscale, prévention des fraudes, etc.).
- Le suivi de la performance et des évaluations professionnelles.
- La gestion des accès aux locaux et aux systèmes informatiques.

5.2. Catégories de données collectées

Les données personnelles des collaborateurs traitées incluent, mais ne sont pas limitées à :

- **Données d'identification** : nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail, numéro de sécurité sociale.
- **Données professionnelles** : poste, contrat de travail, rémunération, évaluations, formations.
- **Données financières** : coordonnées bancaires pour le versement des salaires.
- **Données de connexion** : accès aux outils informatiques et logs de connexion.
- **Données sensibles (si nécessaire et conforme à la loi)** : certificats médicaux en cas d'arrêt de travail, adhésion à une mutuelle.

LE PUY EN VELAY ■ YSSINGEAUX ■ LYON ■ PARIS

6 av Charles Dupuy – 43 000 LE PUY EN VELAY ■ 04 71 09 18 07 ■ contact@baf1816.fr ■

www.bonnetassurefinance.fr

SARL au capital de 1 755 300 Euros - Siret : 539 809 863 000 19 - RCS Le Puy en Velay - APE : 6622Z

N° Orias : 12 068 894 - www.orias.fr - Membre d'une association agréée. Le régime des honoraires par chèque est accepté.
Garantie Financière et Assurance de Responsabilité civile Professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des Assurances

5.3. Base légale du traitement

Le traitement des données personnelles des collaborateurs repose sur :

- L'exécution du contrat de travail (gestion administrative, paie).
- Le respect des obligations légales et réglementaires.
- L'intérêt légitime de l'entreprise (sécurité informatique, gestion des accès).
- Le consentement du collaborateur, lorsque requis (utilisation de certaines données biométriques, par exemple).

5.4. Sécurisation des données personnelles des collaborateurs

Bonnet Assure Finance met en place des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données des collaborateurs :

Mesures techniques

- Chiffrement des données sensibles et des supports de stockage.
- Accès restreint aux données via une authentification forte (mot de passe).
- Hébergement sécurisé avec des serveurs conformes aux normes RGPD.
- Journalisation et surveillance des accès aux systèmes contenant des données personnelles.
- Sauvegardes régulières et politiques de restauration des données.

Mesures organisationnelles

- Sensibilisation et formation des collaborateurs sur la protection des données.
- Signature d'engagements de confidentialité pour les employés et prestataires.
- Limitation stricte des accès aux seules personnes autorisées.
- Procédure de gestion des violations de données et notification à l'ACPR et à la CNIL en cas d'incident.

LE PUY EN VELAY ■ YSSINGEAUX ■ LYON ■ PARIS

6 av Charles Dupuy – 43 000 LE PUY EN VELAY ■ 04 71 09 18 07 ■ contact@baf1816.fr ■

www.bonnetassurefinance.fr

SARL au capital de 1 755 300 Euros - Siret : 539 809 863 000 19 - RCS Le Puy en Velay - APE : 6622Z

N° Orias : 12 068 894 - www.orias.fr - Membre d'une association agréée. Le régime des honoraires par chèque est accepté.
Garantie Financière et Assurance de Responsabilité civile Professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des Assurances

5.5. Durée de conservation et politique de purge des données

Les données personnelles des collaborateurs sont conservées pendant la durée du contrat de travail et au-delà selon les obligations légales :

- Données contractuelles : **5 ans après la fin du contrat** (Code du travail).
- Données de paie et fiscales : **6 ans** (Code général des impôts).
- Données liées aux accidents du travail : **10 ans** (Code de la Sécurité sociale).
- Données de connexion et logs informatiques : **6 mois à 1 an** selon les réglementations en vigueur.

Une procédure de suppression sécurisée est mise en place pour assurer la purge des données une fois les durées légales atteintes.

5.6. Droits des collaborateurs

Les collaborateurs disposent de droits sur leurs données personnelles :

- **Droit d'accès** : obtenir une copie des données traitées.
- **Droit de rectification** : corriger des informations inexactes.
- **Droit d'opposition** : refuser certains traitements (hors obligations légales).
- **Droit à l'effacement** : demander la suppression des données sous conditions.
- **Droit à la portabilité** : récupérer leurs données dans un format structuré.

Ces demandes doivent être adressées au **Délégué à la Protection des Données (DPO)** à l'adresse suivante : assistante@baf1816.fr

5.7. Sous-traitance et transferts de données

Les données des collaborateurs ne sont transférées qu'à des prestataires et sous-traitants conformes au RGPD, avec des clauses contractuelles strictes garantissant la sécurité des données. Aucun transfert hors UE n'est réalisé sans garantie de protection adéquate.

5.8. Contrôle et audit

Bonnet Assure Finance effectue des audits réguliers pour s'assurer de la conformité des traitements de données des collaborateurs aux exigences du RGPD et aux recommandations de l'ACPR.

6. Traitement et sécurisation des données personnelles des clients et prospects

6.1. Objectif et finalités du traitement

Bonnet Assure Finance collecte et traite les données personnelles des clients et prospects dans le cadre de la gestion de la relation commerciale, de la souscription et de la gestion des contrats d'assurance, ainsi que pour respecter les obligations légales et réglementaires.

Les finalités du traitement incluent notamment :

- La gestion de la relation client (souscription, suivi et gestion des contrats d'assurance).
- L'envoi d'informations et d'offres commerciales sous réserve du consentement.
- L'évaluation des risques et la lutte contre la fraude à l'assurance.
- La gestion des réclamations et contentieux.
- Le respect des obligations légales en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT).

6.2. Catégories de données collectées

Les données personnelles des clients et prospects traitées incluent :

- **Données d'identification** : nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse, téléphone, e-mail.
- **Données contractuelles** : informations sur les contrats souscrits, garanties, primes, sinistres.
- **Données financières** : coordonnées bancaires pour les prélèvements et remboursements.

LE PUY EN VELAY ■ YSSINGEAUX ■ LYON ■ PARIS

6 av Charles Dupuy – 43 000 LE PUY EN VELAY ■ 04 71 09 18 07 ■ contact@baf1816.fr ■

www.bonnetassurefinance.fr

SARL au capital de 1 755 300 Euros - Siret : 539 809 863 000 19 - RCS Le Puy en Velay - APE : 6622Z

N° Orias : 12 068 894 - www.orias.fr - Membre d'une association agréée. Le régime des honoraires par chèque est accepté.
Garantie Financière et Assurance de Responsabilité civile Professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des Assurances

- **Données relatives au profil du client** : situation familiale, statut professionnel, informations patrimoniales (si nécessaire).
- **Données sensibles** (sous conditions et uniquement avec consentement explicite) : données de santé dans le cadre de la souscription à certains contrats d'assurance.

6.3. Base légale du traitement

Le traitement des données personnelles des clients et prospects repose sur :

- **L'exécution d'un contrat** (souscription et gestion des contrats d'assurance).
- **Le respect des obligations légales et réglementaires** (LCB-FT, obligations fiscales, archivage légal).
- **L'intérêt légitime de l'entreprise** (gestion de la relation client, prévention de la fraude).
- **Le consentement du client ou prospect** (pour les communications commerciales et le traitement des données sensibles).

6.4. Sécurisation des données personnelles des clients et prospects

Bonnet Assure Finance met en place des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité des données :

Mesures techniques

- Chiffrement des données en transit et au repos.
- Hébergement sécurisé conforme aux normes RGPD.
- Accès restreint via une authentification renforcée (MFA).
- Pare-feu et systèmes de détection d'intrusion (IDS).
- Journalisation et surveillance des accès aux données.
- Sauvegardes régulières et politiques de récupération des données.

Mesures organisationnelles

- Sensibilisation des collaborateurs à la protection des données clients.
- Signature de clauses de confidentialité par tous les employés et prestataires.
- Restriction stricte des accès aux seules personnes autorisées.

LE PUY EN VELAY ■ YSSINGEAUX ■ LYON ■ PARIS

6 av Charles Dupuy – 43 000 LE PUY EN VELAY ■ 04 71 09 18 07 ■ contact@baf1816.fr ■

www.bonnetassurefinance.fr

SARL au capital de 1755 300 Euros - Siret : 539 809 863 000 19 - RCS Le Puy en Velay - APE : 6622Z

N° Orias : 12 068 894 - www.orias.fr - Membre d'une association agréée. Le régime des honoraires par chèque est accepté.
Garantie Financière et Assurance de Responsabilité civile Professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des Assurances

- Procédure de gestion des violations de données avec notification à la **CNIL** et à l'**ACPR** si nécessaire.

6.5. Durée de conservation et politique de purge des données

Les données des clients et prospects sont conservées selon des durées adaptées à leur finalité :

- **Données des prospects** : 3 ans après le dernier contact (Code des assurances).
- **Données contractuelles** : 5 ans après la fin du contrat (Code des assurances).
- **Données LCB-FT** : 5 ans après la fin de la relation commerciale (Code monétaire et financier).
- **Données comptables et fiscales** : 6 ans (Code général des impôts).
- **Données liées à des litiges ou sinistres** : jusqu'à 10 ans après la clôture du dossier.

Une procédure de suppression ou d'anonymisation sécurisée est mise en place à l'issue des délais légaux.

6.6. Droits des clients et prospects

Les clients et prospects disposent des droits suivants :

- **Droit d'accès** : obtenir une copie des données détenues.
- **Droit de rectification** : modifier des données inexactes.
- **Droit d'opposition** : refuser l'utilisation des données à des fins commerciales.
- **Droit à l'effacement** : demander la suppression des données sous conditions.
- **Droit à la portabilité** : récupérer leurs données dans un format structuré.

Les demandes doivent être adressées au **Délégué à la Protection des Données (DPO)** à l'adresse suivante : assistante@baf1816.fr

6.7. Sous-traitance et transferts de données

Les données des clients et prospects sont exclusivement traitées par des prestataires conformes au RGPD, signataires d'un accord de sous-traitance garantissant la confidentialité et la sécurité des informations.

LE PUY EN VELAY ■ YSSINGEAUX ■ LYON ■ PARIS

6 av Charles Dupuy – 43 000 LE PUY EN VELAY ■ 04 71 09 18 07 ■ contact@baf1816.fr ■

www.bonnetassurefinance.fr

SARL au capital de 1 755 300 Euros - Siret : 539 809 863 000 19 - RCS Le Puy en Velay - APE : 6622Z

N° Orias : 12 068 894 - www.orias.fr - Membre d'une association agréée. Le régime des honoraires par chèque est accepté.
Garantie Financière et Assurance de Responsabilité civile Professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des Assurances

Aucun transfert hors UE n'est effectué sans mise en place des garanties appropriées (clauses contractuelles types, décision d'adéquation de la Commission Européenne).

6.8. Contrôle et audit

Bonnet Assure Finance réalise des audits réguliers sur le traitement des données des clients et prospects afin de garantir leur conformité aux exigences du RGPD et aux recommandations de l'ACPR.

7. Modalité de communication :

7.1. La violation de données

Dès qu'une organisation constate une violation de données (vol, perte, destruction, accès non autorisé), elle doit :

- Identifier l'incident.
- Évaluer la gravité et la portée de la violation.

7.2 Documentation de l'incident

L'organisation doit consigner tous les incidents de violation dans un registre interne, même si la communication à la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) ou aux personnes concernées n'est pas nécessaire.

7.3 Notification à la CNIL

Si la violation de données présente un risque pour les droits et libertés des personnes, l'organisation doit notifier la CNIL dans un délai de **72 heures** après avoir pris connaissance de la violation.

- Contenu de la notification à la CNIL :
 - Nature de la violation.
 - Catégories et nombre approximatif de personnes concernées.

LE PUY EN VELAY ■ YSSINGEAUX ■ LYON ■ PARIS

6 av Charles Dupuy – 43 000 LE PUY EN VELAY ■ 04 71 09 18 07 ■ contact@baf1816.fr ■

www.bonnetassurefinance.fr

SARL au capital de 1 755 300 Euros - Siret : 539 809 863 000 19 - RCS Le Puy en Velay - APE : 6622Z

N° Orias : 12 068 894 - www.orias.fr - Membre d'une association agréée. Le régime des honoraires par chèque est accepté.
Garantie Financière et Assurance de Responsabilité civile Professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des Assurances

- Conséquences probables de la violation.
- Mesures prises ou envisagées pour remédier à la violation.

7.4 Notification aux personnes concernées

Si la violation présente un risque élevé pour les droits et libertés des personnes (par exemple, si des données sensibles sont impliquées), l'organisation doit informer directement les personnes concernées sans délai.

- Contenu de la notification aux personnes :
 - Nature de la violation.
 - Conseils pour se protéger contre les conséquences éventuelles.
 - Mesures prises pour atténuer les effets négatifs.
 - Coordonnées du délégué à la protection des données (DPO) ou point de contact.

7.5 Communication aux assureurs

Dans le cadre d'une couverture par une assurance cyber-risques ou autre assurance pertinente, il est crucial de :

- **Vérifier les obligations contractuelles** : Les contrats d'assurance peuvent inclure des délais spécifiques pour signaler une violation de données. Ne pas respecter ces délais peut entraîner une réduction de la couverture ou une non-couverture.
- **Informez rapidement l'assureur** : La communication à l'assureur doit inclure les détails de la violation, les actions entreprises et toute documentation en lien avec l'incident. Cette notification doit se faire rapidement après la découverte de la violation, souvent par écrit.
- **Collaborer avec l'assureur** : Fournir les informations nécessaires pour permettre à l'assureur d'évaluer les répercussions financières et juridiques de l'incident. L'assureur peut également fournir un soutien dans la gestion de crise (experts en cybersécurité, juristes, etc.).

7.6 Mesures correctives

Après avoir notifié les parties concernées (CNIL, personnes touchées, assureur), il est essentiel de mettre en place des mesures correctives pour éviter que la violation ne se reproduise :

- Renforcer les mesures de sécurité.
- Sensibiliser les employés aux bonnes pratiques de sécurité.
- Mettre à jour les politiques internes de gestion des données.

7.7 Synthèse des obligations de communication :

- **CNIL** : Notification dans les 72 heures si un risque existe pour les droits des personnes.
- **Personnes concernées** : Notification immédiate en cas de risque élevé.
- **Assureur** : Communication rapide selon les termes du contrat, avec des détails précis sur la nature de la violation et les mesures prises.

8. Droits des personnes concernées

Bonnet Assure Finance met en place des procédures pour permettre aux personnes concernées d'exercer leurs droits :

- **Droit d'accès** : Obtenir la confirmation que des données personnelles sont ou ne sont pas traitées, et accéder à ces données.
- **Droit de rectification** : Faire rectifier les données inexacts ou incomplètes.
- **Droit à l'effacement (droit à l'oubli)** : Faire supprimer les données personnelles, sous réserve des obligations légales de conservation.
- **Droit à la limitation du traitement** : Demander la suspension temporaire du traitement des données.
- **Droit à la portabilité** : Recevoir les données personnelles dans un format structuré et couramment utilisé, et les transmettre à un autre responsable de traitement.
- **Droit d'opposition** : S'opposer à tout moment au traitement des données pour des raisons tenant à une situation particulière.

LE PUY EN VELAY ■ YSSINGEAUX ■ LYON ■ PARIS

6 av Charles Dupuy – 43 000 LE PUY EN VELAY ■ 04 71 09 18 07 ■ contact@baf1816.fr ■

www.bonnetassurefinance.fr

SARL au capital de 1 755 300 Euros - Siret : 539 809 863 000 19 - RCS Le Puy en Velay - APE : 6622Z

N° Orias : 12 068 894 - www.orias.fr - Membre d'une association agréée. Le régime des honoraires par chèque est accepté.
Garantie Financière et Assurance de Responsabilité civile Professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des Assurances

9. Sécurité des données

9.1 Mesures techniques et organisationnelles

- **Mesures techniques** : Utilisation de pare-feu, de systèmes de détection des intrusions, de cryptage des données, et de sauvegardes régulières.
- **Mesures organisationnelles** : Limitation des accès aux données aux seules personnes habilitées, formations régulières sur la protection des données pour les employés, politiques de mots de passe robustes.

9.2 Gestion des incidents de sécurité

- En cas de violation de données personnelles, Bonnet Assure Finance s'engage à notifier l'autorité de contrôle compétente (CNIL en France) dans les 72 heures suivant la découverte de la violation.
- Les personnes concernées sont également informées si la violation est susceptible d'engendrer un risque élevé pour leurs droits et libertés.

10. Sous-traitance

10.1 Choix des sous-traitants

- Bonnet assure finance s'assure que tous les sous-traitants respectent les exigences du RGPD.
- Un contrat de sous-traitance est signé avec chaque sous-traitant, précisant les obligations en matière de protection des données.

10.2 Audit des sous-traitants

- Des audits réguliers sont menés pour vérifier la conformité des sous-traitants avec les obligations contractuelles et le RGPD.

11. Registre des activités de traitement

- Bonnet Assure Finance tient un registre des activités de traitement des données personnelles, conforme aux exigences du RGPD. Ce registre comprend notamment les

LE PUY EN VELAY ■ YSSINGEAUX ■ LYON ■ PARIS

6 av Charles Dupuy – 43 000 LE PUY EN VELAY ■ 04 71 09 18 07 ■ contact@baf1816.fr ■

www.bonnetassurefinance.fr

SARL au capital de 1 755 300 Euros - Siret : 539 809 863 000 19 - RCS Le Puy en Velay - APE : 6622Z

N° Orias : 12 068 894 - www.orias.fr - Membre d'une association agréée. Le régime des honoraires par chèque est accepté.
Garantie Financière et Assurance de Responsabilité civile Professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des Assurances

finalités du traitement, les catégories de données et de personnes concernées, les destinataires des données, les durées de conservation, et les mesures de sécurité mises en place.

12. Sensibilisation et formation

- Tous les employés de Bonnet Assure Finance sont formés aux principes du RGPD et aux bonnes pratiques en matière de protection des données personnelles.
- Des sessions de formation régulières sont organisées pour assurer la mise à jour des connaissances.

13. Révision de la procédure

- Cette procédure est révisée régulièrement pour garantir sa conformité avec les évolutions légales et réglementaires.
- Toute modification est communiquée aux employés et aux parties prenantes concernées.

Date : 27 Février 2025

LE PUY EN VELAY ■ YSSINGEAUX ■ LYON ■ PARIS

6 av Charles Dupuy – 43 000 LE PUY EN VELAY ■ 04 71 09 18 07 ■ contact@baf1816.fr ■

www.bonnetassurefinance.fr

SARL au capital de 1 755 300 Euros - Siret : 539 809 863 000 19 - RCS Le Puy en Velay - APE : 6622Z

N° Orias : 12 068 894 - www.orias.fr - Membre d'une association agréée. Le régime des honoraires par chèque est accepté.
Garantie Financière et Assurance de Responsabilité civile Professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des Assurances